



Jugement JAF droit de garde

Par aurelie974

Bonjour, il y a eu un jugement de garde que j ai obtenu en decembre 2022 , ce qui m a permis de partir de la metropole pour aller vivre a la reunion, seulement le papa n avait rien demander a ce moment,la juge m a mis en obligation le paiement des billets d avion, hors il s'avere que ma fille veut partir vivre en metropole chez son pere, mais lui ne veux plus faire de jugement, il veut qu'elle demande elle meme a 14 ans a la juge de partir et que ce soit moi qui paie le billet d avion, en gros sous ses condition, sur le jugement il est bien specifié:rejette toute autre demande ample ou contraire des parties, que faire svp ?
cordialement.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Personne ne va vous appeler, sauf des escrocs. Ne mettez pas votre numéro sur un forum public.

Votre fille ne peut pas saisir le JAF, elle est mineure.

C'est vous qui devez le saisir pour demander de modifier les conditions de résidence de votre fille et la répartition des frais de voyage.

Le tribunal compétent est celui du lieu de résidence de l'enfant.

Par ESP

Merci yapasdequoi.

Numéro effacé